TREIZIÈME ANNÉE — N° 505 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 24 MAI 1919

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an 8 fr.
ÉTRANGER. . . . — 10 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —

Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-88

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an 8 —
ETRANGER. . . . — 10 fr.

Les abonnements ne peuvent être consentis pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois

LE NUMÉRO :

FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —

Aux bureaux du Journal et par la poste

La Femme est-elle inférieure ou supérieure à l'Homme

M. Jean Finot avait, il y a quelques années, combattu et blessé mortellement le dragon de l'antiféminisme par son beau livre : « Préjugé et Problème des Sexes ».

Mais voici que le monstre semble renaître; il s'agit sans doute d'une vie factice, galvanisée en lui par l'esprit de routine et la terreur de l'inconnu, mais il est encore redoutable par le respect qu'il inspire — en raison de son âge.

Aussi M. Jean Finot reprend courageusement la plume de Tolède (1). De nouveau, il réduit à néant les preuves prétendûment scientifiques de l'infériorité de la femme aux points de vue intellectuel, psychologique, voire moral ; les contradictions des docteurs neutralisent l'effet de leurs propres statistiques ou observations. Les uns prétendent que les femmes ne sont pas douées pour les mathématiques (Klinkenberg), d'autres qu'elles le sont plus que les hommes (Heymans); les uns qu'elles ont plus, les autres moins de mémoire, etc.

« La grande tourmente, écrit M. Jean Finot, a démontré la faillite du règne exclusif de l'homme. La femme qui n'avait aucune voix dans les délibérations des affaires publiques a douloureusement supporté les conséquences des actes imprévoyants ou criminels qui lui étaient complètement étrangers. Bien plus, elle a aidé à sauver l'homme du désastre !

De partout arrivent des apologies chaleureuses de la femme, d'autant plus impressionnantes que les vertus dont elle a fait preuve pendant ces années de malheur, furent insoupçonnées et inattendues.

Ayant aidé l'homme dans tous les domaines, ayant en outre douloureusement ressenti la répercussion de cette époque de malheur, elle a gagné et justifié des droits égaux à ceux de l'homme. »

Les motifs invoqués par les sénateurs contre la reconnaissance des droits civiques des femmes datent, dit M. Finot, d'avant le déluge. « Même la guerre avec les milliers de Français disparus et les difficultés pour les femmes de se marier, n'ont point impressionné leur mentalité surannée ».

Le mouvement d'émancipation de la femme, qui a gagné depuis les États-Unis jusqu'à la Chine et au Japon, en passant par l'Autriche et l'Allemagne de Weimar et de Bade, ne peut laisser la France seule immobile, enlisée dans ses préjugés.

« Les pays retardataires dans cette voie finiront, par la force même des choses, par se ranger ensuite sous la bannière commune ».

Le concours de la femme est indispensable dans la lutte contre tous les fléaux de l'humanité, la guerre d'abord, le pire de tous, l'alcoolisme, la tuberculose, l'avarie, « et tant d'autres maladies sociales que l'homme n'a jamais su vaincre ».

« Vivant par excellence au dehors, l'homme y a contracté certains vices qui ont été épargnés à la femme. Les mœurs de toutes les démocraties s'en ressentent. Les maîtres de nos destinées sont pour la plupart des jouisseurs insouciants qui pensent plutôt aux douceurs de leur situation qu'aux devoirs qui leur incombent. Même la lutte si âpre des classes qui s'accentue de plus en plus et pourrait finir dans un bolchevisme international, c'est-à-dire dans un recul vers la barbarie et la sauvagerie primitives, ne pourra être évitée que par l'intervention bienfaisante des femmes. Point usée par les péchés dont souffrent les démocraties modernes incarnées dans les hommes, elle apportera une fraîcheur de sentiments altruistes, une conscience plus pure, une ardeur moins émoussée par un scepticisme dissolvant, et l'esprit de sacrifice si nécessaire, lorsqu'on travaille au profit de la collectivité.

Il ne s'agit point d'un élément inférieur qui rentrerait ainsi dans la vie publique, mais d'une force de meilleur aloi devant dédoubler celle de l'homme et qui se joindra à lui pour le conduire vers de meilleures destinées.

(1) La Revue Mondiale, 1er mai.

PRIÈRE DE LIRE ATTENTIVEMENT

Le bureau de l'*Administration* de *La Française* est transféré 108, *rue du Chevaleret XIIIe arrondissement*.

Prière d'envoyer désormais à cette adresse tout ce qui concerne les abonnements, l'achat de numéros, etc.

La correspondance relative à la *Rédaction* continuera d'être adressée 17, *rue de l'Annonciation XVIe*.

LIVRES NOUVEAUX

L'amour aux étapes, par José Germain (Renaissance du Livre), 3 fr. 50.

Albert, roman en vers, par Joseph Pomié (Figuière), 3 fr. 50.

Le rêve de Suzy, par Henry Ardel (Plon), 3 fr. 50.

Le Vouge-Slavie, par Ch. Rivet (Perrin), 3 fr. 50.

La ronde des bleuets, par Raoul Leguy (Figuière), 2 francs.

La cuisine des aliments frigorifiés, par Joseph Bruna (Association Française du froid) 1 franc.

La Chambre vote le Suffrage intégral des Femmes

La Chambre a voté à 344 voix de majorité contre 97, la proposition Andrieux, ainsi conçue :

Les lois et dispositions réglementaires sur l'électorat et l'éligibilité à toutes assemblées élues sont applicables à tous les citoyens français sans distinction de sexe.

Nos remerciements chaleureux à tous nos amis, à MM. Viviani et Briand qui ont si ardemment plaidé notre cause.

Nous donnerons le compte-rendu détaillé des deux séances du 20 mai dans le prochain numéro. Voici celui de la séance du 15 :

Au Palais-Bourbon

SÉANCE DU 15 MAI

La Chambre a voté à 170 voix de majorité le passage à la discussion des articles de la proposition de loi sur le suffrage des femmes.

Et la Chambre a repris la discussion... elle s'est bien amusée la Chambre jeudi dernier. Nous, moins. Elle a plaisanté, pirouetté, bavardé, ergoté, coups de barre à droite, à gauche..., les naufrageurs ont essayé de faire couler le bateau.. Ils n'y ont pas réussi... ils recommenceront, nous ne nous faisons pas d'illusion.

M. Lefebvre du Prey donne satisfaction à celles qui se plaignaient de n'avoir pas d'adversaires. Il combat à fond le projet de la Commission en particulier, et le suffrage en général. Il ne veut pas que le pays fasse une expérience dont il pourrait se repentir. D'ailleurs, les femmes ne désirent pas voter. Ce sont quelques agitées qui crient fort pour faire croire à leur nombre et qui assassinent les Députés de leurs réclamations. Les autres — presque toutes — disent : « Non, laissez-nous donc rester des femmes, laissez-nous à nos fonctions ». M. le Député parle par expérience, sans doute, et des millions de femmes lui ont écrit leur façon de penser. Pauvre facteur! pauvre Député!

Qui donc parle de dépopulation? Ces milliers de femmes qui ne veulent pas être des électrices pour rester des mères, ont eu le temps de faire leurs preuves; à 13 enfants par tête.., comptez un peu, car M. Lefebvre nous fait quelques petites confidences, il a été nourri par sa mère, il a eu 13 enfants (ce qui n'est jamais pénible pour le père), ses enfants ont été élevés par leur mère; quelques-uns de ces messieurs déclarent que le biberon ne leur a pas été personnellement imparti... On plaisante, on rit... on s'amuse. Rabelais n'est pas loin. M. Lefebvre nous récite une poésie qu'il apprenait quand il était tout petit... boule blanche, mais il ne se rappelle plus le nom de l'auteur... boule noire! Nous nous regardons attristées : « Ainsi, voilà les méthodes de Travail du Parlement! Nous comprenons beaucoup de choses depuis qu'on nous présente des députés en liberté! Espérons que l'an prochain, il y aura quelque chose de changé... car les électeurs font les mêmes réflexions que nous et bien d'autres encore...

Résumons : On ne peut donner le bulletin de vote à la femme parce qu'elle n'a pas de force physique. Exemple : elle ne peut monter un blessé du rez-de-chaussée au 1er étage, il lui faut l'aide de l'infirmier; 2° qu'elle n'a pu toute seule ravitailler la France en blé, avoine, seigle, pommes de terre, etc... preuve : sursis agricole; de même pour l'usine.

3° Que ce droit de vote inférioriserait l'homme, qui doit conserver la direction des affaires publiques, son apanage depuis tant de siècles; 4° que la femme électrice n'aura plus d'enfants, qu'elle désertera son foyer pour courir les réunions publiques; 5° que la famille sera détruite; que les soldats seraient froissés de cette diminution de leurs droits; 7° que la femme n'ayant pas de droits civils ne peut avoir de droits politiques, l'autorité du mari étant aussi nécessaire dans un ménage que celle d'un chef dans n'importe quelle association, il ne faut pas diminuer l'autorité du mari (c'est pourquoi certains demandent deux bulletins de vote pour le mari qui votera pour lui et pour sa femme.

Tout ceci ne fut pas dit en dix minutes, mais en dix fois dix minutes au moins.

M. Varenne combat éloquemment, ardemment, victorieusement les arguments de M. Lebefvre de Prey. La Chambre le suit avec attention et sympathie.

M. Augagneur gagne la tribune et tout de suite prend position. C'est un rude adversaire. Il ne parle pas pour ne rien dire, il assène ses arguments catégoriquement. Il reprend sa thèse mais cette fois sans ménagement. Pas de suffrage du tout. Inopportunité. Raisons politiques — les seules qui touchent ce Parlement. — Péril clérical... Il repousse le projet de la Commission, et tout amendement en faveur du vote des femmes.

Pas un de nos défenseurs se lève. Où sont les leaders qui avaient promis leur concours?

On vote le passage à la discussion des articles. — Scrutin public. Les boîtiers comptent leurs petits cartons. (Ça ne devrait pas être permis de voter les uns pour les autres) M. Siegfried s'empresse, ramène des couloirs les détenteurs de bulletins, il ne veut pas d'abstentions.

Quel admirable allié nous avons là.

M. Deschanel proclame : Nombre de votants, 548. Pour l'adoption : 330; contre : 218. Ces chiffres furent ainsi rectifiés à l'« Officiel » : nombre de votants, 428. Pour : 299; contre : 129. Quel fut ce tour de passe-passe? Dans le premier cas nous n'avions que 112 voix de majorité, alors qu'en réalité il est de 170.

M. Roulleaux-Dugage a déposé un amendement tendant à accorder : article premier, le droit de vote à toutes les femmes. Art. 2, un droit supplémentaire au père de famille, à raison de un bulletin par enfant. C'est le vote familial que défendent l'auteur, puis **MM. Landry et Buton**. Ces messieurs voient dans le vote familial une panacée contre la dépopulation. **MM. Alexandre Varenne et Flandin** y voient, outre une atteinte au suffrage universel direct, un danger menaçant. Car c'est le vote plural déguisé. Prime aujourd'hui au bon père de famille (quoique le fait d'avoir beaucoup d'enfants n'implique pas nécessairement les qualités qui font : le bon père), demain à l'intellectualité, au capital, etc., etc.

MM. Lafart et Jean Bon, combattent avec talent et logique les arguments des partisans du vote familial. La disjonction de l'amendement est demandée. On vote. Il faut pointer : votants 419. Pour l'adoption, 219 contre 200. Cette fois nous avons eu peur.

La suite à mardi. A noter que M. Flandin a répondu ceci à M. Augagneur : vous trouvez le projet de la Commission trop modeste, ...et si je vous comprends bien, vous êtes partisan de l'extension des droits politiques des femmes.

Il est bien entendu que la commission ne demande « qu'à se laisser faire violence ».

Nous verrons cela quand la Chambre discutera l'amendement Bracke sur le suffrage intégral!

Juliette François Raspail.

Une opinion masculine sur le vote des Femmes

LE TRAVAIL DES MÈRES

Les ouvriers mâles se plaignent des patrons; que pourraient dire nos compagnes?

La mère ne se borne pas à fabriquer son petit. Qu'est la naissance qui nous jette, douloureux et hurlants, sur la terre, à côté des naissances successives qui vont nous élever à la vie de l'esprit et du cœur? Or, dans cette ascension, quelle lumière, quel guide, sinon la femme? L'homme moderne, pauvre Argonaute, acharné à la conquête de la toison d'or, parti le matin, rentré le soir, a bien d'autres soucis en tête que l'éducation des enfants. Ne doit-il pas gagner la pâture de la nichée et assurer son avenir? Pendant ce temps, la mère, doucement, amoureusement, fait naître le petit à la vie du sentiment; elle lui montre ce qui est beau, ce qui est bon, elle lui enseigne sa langue, — la langue maternelle! Même, à mesure que le cher élève grandit, elle se perfectionne, cherche à apprendre, se hausse sur ses pauvres pieds pour se faire mieux entendre. Oublieuse de l'injustice subie à travers les âges, elle révèle à l'enfant sa force d'homme, son honneur d'homme, sa supériorité d'homme. Elle lui enseigne enfin le patriotisme. Femmes d'Alsace et de Lorraine, n'est-ce pas à vous que nous devons d'avoir retrouvé sur votre terre les cœurs toujours brûlants d'amour, à vous que sont dues les inoubliables journées que jamais on n'avait vécues ici-bas? Oserait-on vous empêcher de voter, vous qui, sous le joug, aviez déjà fait le plébiscite?

Accordons le droit de vote intégral et l'éligibilité aux mères. La mère, sacrée pour tous et le plus noble représentant de son sexe, n'est-elle pas aussi la plus haute expression de la personnalité humaine?

Dr Helme.
(Le Temps.)

Assemblée statutaire du Conseil National des Femmes

Il nous a été impossible, par suite d'un accident, de faire paraître dans ce numéro le compte-rendu de l'Assemblée statutaire du Conseil National, qui a eu lieu le 15 mai.

Ce très intéressant article, de Mme J.F. Raspail, paraîtra dans notre prochain numéro à cette page.

La journée des Mères de famille

La commission d'assurance et de prévoyance sociale, réunie sous la présidence de M. Lenoir, a donné un avis favorable à l'organisation d'une journée des mères de familles nombreuses.

Elle a proposé au ministre de l'Intérieur de fixer au 15 août la date de cette journée.

ACTIVITÉ FÉMININE A L'ÉTRANGER

ANGLETERRE

Le bill dit d'émancipation des femmes, accepté par la Commission, doit passer aux Communes le 4 juillet. Une clause de ce projet de loi stipule que l'âge minimum, qui était pour les femmes de 30 ans, sera comme pour les hommes, de 21 ans. La suppression de cette inégalité intéresse particulièrement le monde des travailleuses, dont la plupart sont jeunes, et dont beaucoup ont moins de trente ans.

⁂

Des cours d'été seront organisés à Cambridge pour l'étude des questions sociales comme : la position des femmes dans l'industrie, la tutelle des enfants, le salaire de la maternité, les pensions des veuves, l'égalité de la morale sexuelle. Les cours d'été d'urbanisme et d'eugénique auront lieu en même temps, sous les auspices de l'Union Nationale des Sociétés de suffrage féminin).

⁂

Conformément au projet élaboré par Le « Labour Party, » le Ministère du Travail a décidé de créer des centres d'apprentissage pour les ouvrières démobilisées, qui s'y exerceront à de nouveaux métiers.

ITALIE

La publication de toute une série de nouveaux journaux et de nouvelles revues féministes atteste le plus grand développement du mouvement. Nous avons reçu « la Posta Feminile della Domenica » (la Gazette féminine du dimanche) de Milan, et la jolie revue « La Nostra Rivista », de Gênes, qui publie, outre des articles de doctrine, des études sociales (lire dans le premier numéro, le projet d'une Maison de la Femme, par le professeur Ferreri), des poèmes et des nouvelles.

Le comité féminin de Trieste de la Société « Pro Dalmazia » a organisé une grande manifestation en faveur de l'italianité de la Dalmatie.

ARGENTINE

Un sénateur socialiste, le Dr Del Valle Iberlucea, a présenté une proposition de loi pour donner aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.

SUÈDE

Il y a à présent quinze conseillères municipales à Stockolm, dont dix nouvelles élues.

Cinquante pour cent des électrices ont exercé leur droit : si l'on considère que la plupart n'étaient admises à voter que tout récemment et le faisaient pour la première fois, le résultat doit être considéré comme bon, la plupart des nouvelles électrices n'étant pas préparées à s'occuper des affaires publiques.

Il paraît que l'influence politique des femmes a paru sensible, dans la courtoisie des chefs de parti, qui ont mis les candidates en bonne place sur les listes, surtout dans le parti libéral.

Union pour l'Enseignement Agricole et Horticole Féminin

Fondée en 1911

La 8e Assemblée générale de l'Union pour l'E. A. et H. F. a été tenue à la salle des fêtes du Secours de Guerre, le 23 mars.

C'était la première Assemblée après la Victoire et d'excellents artistes ont eu l'amabilité et le dévouement de nous donner leur concours pour distraire nos fidèles adhérents des tristesses de la guerre et disposer plus joyeusement les jeunes filles à reprendre leur part dans l'œuvre de réorganisation de la France.

Le Comité de l'Union remercie ces artistes, les félicite des succès qu'ils ont obtenus et leur exprime ainsi sa reconnaissance.

La présidence de Mme Jules Siegfried avait donné un attrait particulier à cette réunion, le grand nombre et la qualité de l'auditoire sont un hommage rendu à tous ceux qui avaient ainsi répondu à l'appel du Comité. Celui-ci eut le plaisir d'annoncer l'adoption par l'Union d'un village dans les Ardennes.

L'éminente présidente du *Conseil National des Femmes Françaises* exposa magistralement le rôle dévolu à la femme dans l'agriculture et l'horticulture. La guerre, en éloignant l'homme de la terre, a déterminé un effort féminin remarquable, et transformé l'esprit de l'ancienne fermière et de l'ancienne servante rurale. Elles sont devenues plus conscientes et plus soucieuses de leur responsabilité, après avoir eu à prendre des initiatives et à mener à bonne fin des travaux qui ne leur incombaient pas autrefois.

Mme Siegfried cita le mot de M. Méline « *La Femme française dans l'agriculture a sauvé la France* » et, faisant part des observations prises sur le vif au cours d'un séjour dans l'Ain, elle évoqua, en une description pittoresque, la paysanne au labour, à la ferme, à la basse-cour et au jardin potager, et trouvant moyen de s'occuper aussi de la laiterie, fondant des Coopératives devenues prospères pour écouler le beurre, le fromage et les œufs.

La nécessité des restrictions lui fit accomplir des miracles et développa, avec son sens pratique, son ingéniosité naturelle. Elle ne fut pas la dernière à transformer en « corbeilles » de légumes les corbeilles de fleurs, pour utiliser le moindre coin de terre ! Cette lutte contre la vie chère se poursuivait modestement à l'heure même où nos combattants luttaient avec tant d'héroïsme contre l'envahisseur !

Ainsi, la femme tint sa place aux champs, comme elle l'a tenu de longs mois dans les usines, les administrations, les maisons de commerce, avec un courage, une maîtrise et un dévouement admirables.

Elle a fait ses preuves tout particulièrement dans la production régionale, et un avenir assuré est réservé à celles qui se consacreront, par exemple, à la culture de la violette, comme dans la Hte-Garonne, ou à celle des fleurs à parfum, qui font des environs de Grasse un immense jardin.

Plus que jamais, devant les désastres de ces quatre années de bouleversement et le besoin de renaissance de notre pays, l'Union reprend son programme de 1911 et voudrait créer un mouvement féminin vers les carrières agricoles et donner aux femmes françaises le goût des soins des jardins, non seulement pour en tirer profit, mais pour permettre aux propriétaires la surveillance réelle de leur personnel agricole. Pour les jeunes filles obligées de gagner leur vie leur faire comprendre la beauté de l'Horticulture « qui éveille les plus nobles pensées parce qu'elle élève l'âme plus que toute autre occupation vers le Premier, vers le Grand Horticulteur » ainsi que l'écrivait en 1913, une adhérente du département de l'Ain. De Bretagne, une autre disait : « Il y a beaucoup de jeunes Bretonnes, nées pour la vie en plein air, qui ruinent leur santé en préparant des examens et font des institutrices médiocres, qui feraient de fines et bonnes jardinières. »

L'Agriculture, avec toutes ses branches de travail au plein air, redonnera à nos femmes françaises que cinq années de souffrances ont anémiées, la vigueur et la santé.

Tant d'hommes vont manquer à la terre que nombreux seront les emplois où elles devront les remplacer.

Rien n'est plus passionnant que ce qui touche à la nature, et elles seront des privilégiées, surtout si elles comprennent le sens de leur tâche nouvelle. Il leur faudra unir le cœur et la raison, la poésie et la pratique, s'instruire des questions générales afin d'être prêtes à accepter les responsabilités du vote, qui leur sera bientôt dévolu. Le bien de la Société, de l'avenir dépend de la bonne collaboration des femmes à la vie publique, et une noble mission incombera à celle qui ira vivre aux champs.

Le Congrès pour la paix durable

Le Congrès international des Femmes, fondé en 1917 et dont nous avons plusieurs fois signalé à nos lecteurs les tendances inquiétantes pour le patriotisme des Alliés, a tenu sa séance annuelle cette semaine à Zurich.

Il n'y avait qu'une seule déléguée française, contre vingt-sept Allemandes.

L'une de ces dernières, Mme Heymann a dit que les femmes de son pays ont protesté contre l'invasion de la Belgique, les déportations inhumaines et la paix forcée de Brest-Litowsk; et aussi, contre la participation des généraux aux négociations de paix.

Il est bien fâcheux que les premières de ces protestations aient été si timides et faibles, qu'elles aient fait si peu de bruit dans le monde. Personne ne semble les avoir entendues même dans les pays neutres où l'on était le mieux placé pour recueillir les sons partis d'Allemagne. L'article de Mme Anna Lindhagen, paru dans « La Française » du 3 mai, en est une preuve entre bien d'autres. Evidemment, le manifeste des Intellectuels a eu plus de répercussion.

La réunion du Congrès a abouti à la résolution de « maintenir le programme idéal et d'envoyer à Paris des propositions pratiques de modifications au traité de paix.

Le rapatriement du corps de la Martyre

Le restes de Miss Cavell ont été transférés à Londres, où la population a rendu un hommage émouvant à l'héroïne.

Le cercueil, couvert du drapeau britannique, fut porté sur un affût de canon à l'abbaye de Westminster.

A cette solennelle cérémonie, assistaient la reine Alexandra et la princesse Victoria. Le roi et l'ambassadeur de France étaient représentés.

Héroïnes du Jour

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

La médaille d'honneur des épidémies en vermeil a été décernée à la mémoire de Mlle Marie-Rose **Machet**, infirmière au Val-de-Grâce, morte récemment victime de son dévouement.

On annonce la mort de Mme Charles Benoist, femme du député de Paris et membre de l'Académie des sciences morales et politiques, qui a succombé en son domicile, 12, rue de Tournon, aux suites d'une maladie contractée au chevet des soldats blessés.

Mlle **Homans** (Hélène), de la S.B.M. infirmière à un hôpital complémentaire d'armée 65; aux armées depuis le 29 février 1916, s'est toujours fait remarquer par son absolu dévouement, notamment aux hôpitaux d'évacuation de Courlandon et de Vasseny, en zone bombardée et dans un hôpital complémentaire d'armée où elle a contracté, en soignant des blessés malades, une affection contagieuse qui met sa vie en danger.

(Ordre du 18 novembre 1918.)

LES LIVRES

LA PREMIÈRE CLASSE

MM. Anselme Laugel, ancien député d'Alsace-Lorraine, et Robert Bariet, principal du collège Mariette de Boulogne-sur-Mer et vice-président de la Société de Géographie, ont eu l'idée ingénieuse de mettre en scène les personnages de la célèbre « Dernière Classe », d'Alphonse Daudet, vieillis de quarante-deux ans. Le petit Frantz, écolier inexact, mais au bon cœur, est devenu le bon grand-père Frantz, autour de qui se serre une nombreuse famille. La scène se passe dans l'école même où M. Hamel, l'instituteur français chassé par l'autorité allemande, avait tracé au tableau en gros caractères, avant de quitter l'Alsace, comme pour y laisser son âme : « Vive la France! »

Et elle est restée au village, l'âme de M. Hamel, et la phrase : « Vive la France! » est toujours inscrite dans les cœurs des enfants et petits-enfants de ses écoliers de 1870. Aussi sont-ils tous là quand le sergent Dumoulin, le bras en écharpe, vient faire la « Première Classe » en français; et tous comprennent, car leurs parents leur ont appris, en cachette, la langue, la bonne langue française et aussi les bonnes idées françaises de droiture et de justice. Comme lors de la « dernière classe », beaucoup de vieux sont là présents, et aussi le maire, et le général, pour la présentation de l'instituteur soldat.

On se met au travail, mais un régiment passe, musique en tête, allant au combat. Il faut le saluer, et la classe s'achève sur la « Marseillaise ».

Cette saynète a été jouée plusieurs fois par les élèves du Collège de Boulogne-sur-Mer; elle est vendue au profit de l'Orphelinat secondaire, qui a adopté les enfants de professeurs tués à l'ennemi.

Alice Berthet.

BROCHURES

Pendant la guerre, le « Comando Supremo » de l'armée italienne a fait élever et assister 15.000 enfants dans les territoires occupés par cette armée. Il a fait éditer un compte rendu de ces travaux scolaires : « **La Scuola nei territori occupati** ». On y lit les difficultés sans nombre qu'il fallut vaincre pour mener à bien cette tâche à laquelle on dut ajouter une œuvre d'assistance, les écoliers en certains endroits manquant de tout, à commencer par le matériel scolaire.

⁂

Mme Paulina Luisi a publié dans « Tribuna Libre », de Buenos-Aires, une étude courageuse sur **La Traite des Blanches**. Il faut dit-elle, aborder le problème résolument, parce que c'est seulement en étudiant le mal, si répugnant qu'il soit, qu'on peut trouver la manière de le détruire ou au moins de lui opposer un remède. Sans doute, la bonne éducation exige qu'on ignore ces questions; mais notre conscience ne nous crie-t-elle pas : « Femme, c'est de ta sœur qu'il s'agit! »

Elle conseille à celles que préserve leur condition sociale, de vaincre leur dégoût et de rechercher les causes profondes de l'abjection des autres : et leur prédit qu'ayant contemplé tant de misère et d'horreurs, il ne restera dans leur cœur que pitié pour les victimes d'un état social injuste, et rébellion contre la conception mondaine du « mal nécessaire ».

A. B.

LES REVUES

Les Hommes de bonne volonté, c'est ainsi que Mme Clemenceau-Jacquemaire a intitulé les scènes d'ambulance qu'elle a vécues avant de les décrire, et que vient de publier la « Revue de Paris ». Comme ces récits paraissent en volume, nous nous réservons d'en reparler plus longuement.

Dans « l'Éducation enfantine », Mme de Witt-Schlumberger explique « **l'intérêt du vote des femmes au point de vue de la famille** ». La Rédaction, qui ne connaît probablement pas la ferme réponse du Conseil National des Femmes aux Allemandes, alors que celles-ci imploraient la pitié, a cru devoir ajouter une recommandation de prudence à l'égard des idées humanitaires. Rassurons l'auteur de cette petite note : les féministes françaises ne veulent point d'une paix qui ôterait à la France quoi que ce soit de sa puissance ou de sa dignité. Mais elles ne veulent pas non plus attendre, suivant son conseil, que les Allemandes aient modifié les mœurs et la mentalité de nos ennemis pour demander à participer, au moins autant qu'elles, à la vie de leur pays.

ECHOS

Les victorieuses. — On représente à Londres un grand film intitulé « Women who win » et pour lequel la reine Marie et la reine Alexandra ont consenti à poser. On voit la première dans une usine d'aéroplanes où elle passe l'inspection du travail des femmes, la deuxième distribue des médailles aux infirmières. Les « victorieuses », ce sont les femmes qui ont conquis leur indépendance en exerçant leur droit au travail et qui ont réduit à néant les préjugés par lesquels ce droit ne leur était point reconnu.

Œuvres féminines récompensées. — Le prix Tanlose (3.000 francs), destiné à « la personne ayant le plus contribué à améliorer la condition de la femme, soit par des écrits, soit par des œuvres », a été décerné à la sœur Milcent, directrice des syndicats féminins de la rue de l'Abbaye. Mention très honorable à Mme [illegible] Zeis, directrice du Foyer rural.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Les communications des Sociétés doivent nous parvenir le samedi si elles sont longues et le lundi si elles sont courtes. Les comptes rendus de réunion ne doivent pas dépasser une demi-colonne à moins de circonstances d'un intérêt exceptionnel. La Française *s'efforcera toujours de publier ces comptes rendus dans son plus prochain numéro, mais elle peut se trouver obligée de les remettre à un numéro suivant.*

Conseil National des Femmes Françaises

SECTION DE L'UNITÉ DE LA MORALE

Conférence du Dr Bizard
Médecin de Saint-Lazare.

La section de l'Unité de la Morale du Conseil national des Femmes Françaises a organisé, le 4 mai, dans la grande salle des fêtes de la mairie du Xe arrondissement, une conférence du docteur Léon Bizard, ayant pour titre: « Au secours de la jeunesse, des déracinées et des désemparées ». Bien avant l'heure, le public afflue nombreux et 800 personnes ont assisté à la réunion.

Le conférencier dit qu'il est médecin de Saint-Lazare et de la Préfecture de police depuis vingt ans, et que, de ce fait, il lui a passé sous les yeux des femmes par centaines de mille ; on pourrait s'imaginer qu'auprès de tant de misères son cœur se serait endurci, mais au contraire, à voir de près les déracinées et les désemparées que sont ces malheureuses femmes, il n'a qu'un désir et une obsession : les empêcher de tomber dans la débauche. La grande majorité des jeunes filles tombent dans le vice par ignorance ou parce que, après une première faute, elles n'ont trouvé personne pour les aider à se relever. Le docteur Bizard insiste sur ce point qu'il voudrait qu'on répétât à satiété à toutes les femmes que jamais on ne trouve le bonheur dans la débauche mais qu'on y laisse sa santé et sa liberté; qu'on y vit dans un complet esclavage et que sur ces milliers de femmes il n'en a pas rencontré une seule qui se dit heureuse. Il faudrait empêcher la jeunesse de quitter la campagne pour les grandes villes, où l'attendent de si terribles tentations.

Le docteur Bizard parle avec beaucoup de chaleur et de conviction et s'il n'est pas abolitionniste, il admet toutefois que la jeune fille est entraînée au mal, presque toujours par un homme, et qu'elle tombe ensuite sous la coupe d'un souteneur, dont l'orateur parle avec toute l'horreur et le mépris qu'il mérite. Il voudrait que jeunes filles et les jeunes gens fussent instruits des questions sensuelles, soit par leurs parents, soit par des personnes compétentes et qu'on les prévînt des maladies et des dangers épouvantables que leur fait courir la débauche.

Il fait appel à toutes les femmes de cœur pour venir au secours de ces malheureuses désemparées et déracinées, dont un grand nombre, d'après lui, pourraient se relever après une première faute.

Prenant ensuite la parole, Mme de Schlumberger, qui présidait la séance a insisté sur ce que le Dr Bizard avait dit de la paresse et du besoin de luxe qui poussent les femmes à la débauche; elle parle au sujet du travail féminin, de la crise du service domestique, très déprécié en ce moment parmi les jeunes filles chômeuses, dépréciation bien erronée, car le travail de la maison est comme tout autre un travail social, qui doit être accompli dans toute société civilisée et qui n'a rien d'humiliant. Il offre certains dangers, et exigerait de la part des maîtresses de maisons trop exigeantes certaines réformes, mais les dangers moraux sont encore moins grands que ceux des usines et de l'entière liberté. Mme Schlumberger tient à affirmer, en terminant, que l'homme est tout aussi coupable que la femme en fait de débauche, qui si il y a beaucoup de prostituées, il y a encore plus de prostituants, et qu'il est injuste que ce soit toujours la femme qui soit frappée par les lois, tandis que si souvent elle est encore plus victime que coupable.

Mme de Schlumberger insiste à ce sujet sur la nécessité de l'obtention du suffrage féminin pour faire abolir toute loi d'exception contre la femme et obtenir une législation plus juste et plus humaine qui protègera la femme, et aussi les hommes, puisqu'ils sont solidaires.

Mme de Schlumberger a invité à donner leurs noms les personnes présentes qu'intéresserait l'idée du docteur Bizard de fonder une société de dames disposées à aider à se relever les femmes tombées qui viendraient à elles. Un certain nombre de personnes se font inscrire. Mme Carr donne ensuite connaissance de l'existence de la Ligue de l'Etoile Blanche, 25, rue Brezin, qui est une ligue de moralité à laquelle chacun peut s'affilier.

Un très joli programme musical, organisé par M. René Brancour, avec le concours de Mme Silvain, de la Comédie Française, et des excellentes artistes Mlles Jane Gatineau et Jeanne Tronche, a terminé brillamment cette conférence, écoutée avec grande attention par un public nombreux et sympathique.

M. W.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

GROUPE DE PARIS

Le groupe s'est réuni en Assemblée générale le 10 mai au Musée social, sous la présidence de Mme de Witt-Schlumberger.

L'une des préoccupations essentielles des femmes qui veulent, par l'électorat et l'éligibilité, participer à l'élaboration et à l'application de la loi étant la protection enfin efficace de l'enfance, l'une des vice-présidentes du groupe, Mme Alice La Mazière, fait à l'Assemblée un exposé de ce fléau français, la mortalité infantile. Dans tous les pays où les mères sont des citoyennes actives, la première enfance cesse d'être décimée par la maladie et la misère; l'ignorance et la négligence d'une administration qui fut longtemps exclusivement masculine font place à la compétence, à la persévérance, et les statistiques deviennent consolantes. Grâce à la carte d'électeur, la Française pourra mettre au service des tout-petits ses qualités difficilement contestables d'initiative, qui valent bien celles des Anglo-Saxonnes, des Scandinaves — et des Allemandes. Au lieu de laisser les ouvrières misérables envoyer au loin leurs bébés qui ont droit au lait maternel, au lieu de parquer les enfants dans des crèches, coûteux foyers d'épidémies, ne serait-il pas préférable de subventionner les femmes qui ne demandent pas mieux que de garder près d'elles, ceux auxquels elles ont donné la vie?

De nombreuses Américaines sont venues chez nous pendant la guerre créer dans les centres industriels à la porte des usines, des « foyers » où les travailleurs trouvent un abri, des distractions et des livres. Une expérience caractéristique a été faite à Lyon, par les W. C. A. L'une des organisatrices, Mlle Anderson, nous en dit, avec photographies à l'appui, l'histoire et les heureux résultats. Aux Françaises de continuer, de multiplier de telles œuvres. Il suffit d'un peu de bonne volonté — nous en sommes riches — et d'un peu d'or.

Qu'a fait, durant cette année, le groupe de Paris? L'action de son comité s'est trouvée mêlée à celle du Comité central de l'Union, et il peut revendiquer sa part du progrès de la cause suffragiste dans l'esprit du Parlement, voire du Gouvernement. Mme Pauline Rebour, secrétaire générale du groupe, résume la dernière campagne de conférences — souvent difficiles à faire autoriser par la police, mais qui a été un moyen de propagande : 400 adhésions nouvelles ont été recueillies.

« Quel est votre programme politique et municipal? » demande-t-on souvent aux féministes. « Quelles sont, en matière communale et nationale, les idées des femmes françaises de 1919? ». Ce programme, Mme C.-L. Brunschvicg, secrétaire générale de l'Union, en a élaboré dans le détail le projet, que pourra faire sien, en l'amendant ou en le complétant si besoin est, le Congrès de l'U. F. S. F. qui aura lieu le 9 juin au Musée social. Avant tout, refonte de la législation relative à la famille, à la maternité, à l'enfance; fondation immédiate d'œuvres municipales dont l'attraction luttera contre celle du débit d'alcool.

Le groupe désigne ses déléguées au Congrès. Tous les membres sont invités aux séances, mais les délégués seuls pourront prendre la parole.

R. R.

GROUPE DE VERSAILLES

La Section de Seine-et-Oise donnera le dimanche 1er juin, à 14 heures 30, à la salle des Conférences de l'Hôtel de Ville de Versailles, une conférence sur « La Femme et le Code civil », les lois qu'aucune femme ne doit ignorer, par Mlle J. Lekoy, avocat près le Tribunal civil. Une partie de concert terminera cette réunion.

Le dimanche 18 mai a eu lieu une conférence de Mme Casewitz sur l'action des femmes maires dans les régions envahies et de Mme Raspail sur le rôle de la femme dans l'Administration municipale.

Ligue Française pour le Droit des Femmes

La Ligue Française pour le Droit des Femmes, tiendra sa réunion mensuelle le mercredi 28 mai, à 8 heures 1/2 du soir, Hôtel des Sociétés Savantes, salle du Collège libre des Sciences sociales, 28, rue Serpente, Paris, 6e.

A l'ordre du jour : Le suffrage des femmes et le Parlement, Conférences de propagande en province. Manifestation commémorative à la statue de Maria Deraismes.

**

La Ligue française pour les Droits des femmes a adressé à M. Millerand, Haut-Commissaire de la République en Alsace-Lorraine, la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

« Nous venons d'apprendre que vous aviez pris un arrêté concernant l'établissement des listes électorales en Alsace-Lorraine. Quel va être le sort réservé aux femmes de ce pays?

« L'Alsacienne et la Lorraine, si elles étaient restées allemandes, auraient le droit de vote. Revenues à la France, avec tout leur cœur, vont-elles payer leur amour pour la patrie en redevenant les éternelles mineures, sans aucun droit, elles qui ont conservé à la France pendant 50 ans, le cœur et l'âme de l'Alsace-Lorraine.

« L'Alsacienne et la Lorraine ne contribueront-elles pas à faire accorder à leurs sœurs françaises qui ont, pendant la guerre, rempli tout leur devoir au foyer, à l'école, à l'usine, à l'ambulance, le droit d'être enfin des citoyennes.

« Déjà les services qu'ont rendus et que peuvent rendre les femmes ont été reconnus par la ville de Metz où plusieurs femmes siègent dans la commission municipale, l'une d'entre elles exerçant même les fonctions d'adjoint au Maire.

« Dans les clauses du traité de paix relatives à l'administration du bassin de la Sarre, il est indiqué que les commissions locales seront élues par tous les habitants sans distinction de sexe.

« Les Alsaciennes, les Lorraines et toutes les Françaises seront-elles donc moins bien traitées que les femmes restées allemandes? Nous ne le pensons pas. Nous espérons que vous voudrez bien faire inscrire sur les listes électorales tous les Alsaciens-Lorrains, sans distinction de sexe.

« Notre juste cause, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de la faire triompher et nous vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.

La Présidente, **Maria Vérone**,
Avocate à la Cour.

Guerre à l'Alcool

ENCORE UNE DECEPTION

Le préfet de police vient de prendre un arrêté modifiant l'arrêté du 28 juin 1917 relatif à la vente des alcools et aux termes duquel la vente en détail de spiritueux à consommer sur place, servis aux civils adultes, pourra désormais avoir lieu après le repas du soir, de 20 à 22 heures. La vente continuera, après le repas du matin, à avoir lieu de 12 à 14 heures. Il demeure rigoureusement interdit, à toute heure, pendant la durée de l'ouverture des cafés et restaurants, de servir des spiritueux à consommer sur place aux femmes et aux mineurs au-dessous de 18 ans.

Le bulletin de « L'Alarme » commentant la nouvelle annoncée ci-dessus, déplore ces facilités accordées aux mastroquets. Les antialcoolistes espéraient que les pouvoirs publics maintiendraient la réglementation au moins jusqu'à ce que le peuple français manifestât le désir de la voir rapporter. Déjà les consommateurs commençaient à s'habituer aux restrictions encore timides et insuffisantes : et on n'avait que trop de moyens d'éluder les obstacles dressés par la loi entre la coupe et les lèvres. A présent comment convaincra-t-on les gens de la réussite de la guerre à l'alcool? Les poilus, retour du front, penseront qu'elles n'étaient utiles que pour les gens de l'arrière qui n'avaient nul besoin de la « gnolle » officiellement et généreusement distribuée aux combattants, et que, tout le monde rentré, il n'y a plus de raison de restreindre la consommation générale de ce que l'on trouvait si bon pour eux.

Infirmière garde-malade très expérimentée, demande gardes temporaires ou à demeure, donnerait soins raffinés et servirait de secrétaire à personne malade ou infirme, dirigerait intérieur, accompagnerait malade aux eaux ou villégiature, etc. Enfants également. S'adr. Mme Abel, 21, r. Michel-Ange, 16e.

MAISONS RECOMMANDÉES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé. Riche. Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIÈRES

BIÈRE FANTA [illegible]
[illegible]
BIÈRE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag. [illegible]

La Gérante : [illegible]

Imp. des Arts, 41, rue Molière, Paris.

ÉCOLE ROY

7, rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STÉNOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Diplômes officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES

PROGRAMME pour le Congrès du 9 Juin

Le Congrès aura lieu, comme nous l'avions annoncé, le lundi de la Pentecôte. Il se tiendra au Musée Social, 5, *rue Las-Cases.*

Voici quel en sera le programme :

9 h. 30, réunion des délégués, vérification des mandats.

10 heures, rapport moral, rapport financier, rapport de la commission de contrôle, rapport international, Mme de Witt Schlumberger; Les délégations féminines à la Conférence de la Paix, Mme Suzanne Grinberg; Rapport sur l'action des groupes départementaux, Mme Brunschvicg et Mmes les déléguées des groupes ; Nomination au Comité central.

2 h. 1/4, le suffrage dans les milieux ruraux et dans les petites villes, Mme Juliette-François Raspail; le suffrage et la classe ouvrière, Mme Robert Crémieux; la lutte contre la mortalité infantile, Mme Alice La Mazière ; le programme féministe, Mme Pauline Rebour; vœux divers.

PROGRAMMES MUNICIPAL ET LEGISLATIF

(*Projets.*)

Nous avons inscrit au Congrès de l'Union la discussion du programme féministe sur les questions municipales et législatives.

Au point de vue municipal, il nous est impossible d'avoir, à proprement parler, un programme; ce que nous pouvons faire, c'est de résumer l'ensemble des questions dont nous aurons à nous préoccuper, afin de les étudier en commun et de documenter ainsi les futures électrices et les futures élues. — Nous pensons d'ailleurs faire, en 1920, au Congrès spécial où chacune de ces questions sera traitée et résumée par des spécialistes.

L'Union fraternelle des femmes, dans ses intéressantes conférences, a déjà abordé un certain nombre de ces points et nous comptons sur sa participation active pour nous faciliter notre travail d'ensemble.

Si les groupes ont des modifications ou des additions à nous proposer, nous serons heureux de les recevoir le plus tôt possible, à moins qu'ils ne préfèrent les présenter eux-mêmes au Congrès du 9 juin : Cet exposé, n'étant qu'un projet, n'a nullement la prétention d'être définitif.

1° Extension. — Aménagement. — Embellissement de la cité.

Plans d'extension des agglomérations urbaines.

Mise en valeur des richesses naturelles, climatériques, artistiques, scientifiques de la cité et des environs.

Protection des monuments historiques et des paysages.

Maisons sociales (en attendant : foyers pour les ouvriers).

Bibliothèques (bibliothèques circulantes).

Concerts, fêtes du peuple, jeux.

Destruction ou transformation des taudis et des logements insalubres (fichier sanitaire des immeubles).

Habitations à bon marché (encouragements aux sociétés immobilières d'habitations à bon marché), cités, jardins.

Logement des familles nombreuses.

Espaces libres, terrains de jeux, piscines, bains-douches, aménagement des jardins publics à l'usage des enfants.

Remplacement, création, amélioration des [marchés?].

Lavoirs gratuits. Hygiène des abattoirs.

Voies de communication.

Transports rapides et à bon marché (communications avec les centres industriels voisins).

Problèmes de l'éclairage et du chauffage.

Installation de l'eau courante, du tout-à-l'égout.

Question des ordures ménagères (enlèvement, incinération, concession, etc.)

Eaux saines (lutte contre la typhoïde). Captation de sources, forage et entretien des puits, pour éviter la consommation des eaux des citernes et puisards.

Surveillance sévère des denrées (de la vente du lait, notamment).

Mesures pour éviter la contamination des matières alimentaires par les poussières.

Recherche des falsifications et des fraudes.

Question du ravitaillement (octroi, coopératives, etc., cuisines populaires).

2° Assistance aux malades.

Dispensaires sociaux, prophylactiques, antituberculeux (avec complément de traitement par des infirmières à domicile).

Lutte contre les maladies infectieuses (désinfection des immeubles, meubles, linge).

Amélioration de l'assistance médicale gratuite.

Hôpitaux. — Réorganisation des services, en général. Réorganisation complète du service des infirmières (avec possibilité de recrutement d'un personnel de choix par l'élévation des traitements).

Hôpitaux pour les enfants du premier âge.

Asiles de convalescence pour les enfants.

Sanatoria.

Hospices : Réorganisation sur le modèle scandinave.

Asiles de nuit. Soupes populaires.

3° Assistance à la maternité et à l'enfance.

Création de refuges municipaux pour les femmes enceintes (avec organisation d'un travail facile).

Création de refuges d'accouchement.

Création de maternités à côté de chaque hôpital (en province).

Création d'asiles de convalescence (dans lesquels les filles-mères pourraient séjourner jusqu'à une année).

Création de consultations de nourrissons, crèches, et garderies d'enfants.

Création de cantines maternelles.

Encouragement par les municipalités des mutualités maternelles et des sociétés d'entr'aide.

Création de services de sages-femmes dans les petits centres.

Service de prêts pour les accouchements à domicile (linge, instruments d'hygiène, etc.).

Distribution gratuite de lait.

Application de la loi Roussel.

Secours municipaux aux femmes enceintes, mises dans l'impossibilité d'assurer leur subsistance et aux mères obligées de se séparer de leurs enfants.

Education de la maternité (puériculture).

4° Education.

Moderniser l'école.

Abaissement de l'âge d'admission dans les écoles maternelles (pour permettre le placement des enfants au sortir des crèches).

Classes de garde prolongés.

Surveillance de la fréquentation scolaire. Répression de l'école buissonnière.

Examen médical obligatoire et régulier des enfants (avec fiches sanitaires).

Création d'infirmières scolaires (à l'exemple de l'Angleterre).

Préparation du personnel destiné aux enfants en bas-âge.

Voyages sociaux, colonies de vacances.

Encouragements à la culture physique et aux sports.

Organisation, développement ou encouragement des cours de pré-apprentissage, des écoles d'intérêt régional (encouragement aux groupements ouvriers et patronaux).

Ecoles ménagères rurales (circulantes).

5° Généralités.

Application des lois sociales, en général : loi Roussel, assistance médicale gratuite, enfants assistés, assistance aux vieillards, infirmes et indigents, aux femmes en couches, aux familles nombreuses.

Stricte application des lois contre l'alcoolisme, l'ivresse publique.

Répression de l'immoralité et de la pornographie (surveillance des rues, spectacles, foires, cinématographes).

Organisation ou perfectionnement du placement paritaire.

Hygiène des ateliers et des usines.

6° Organismes.

Organisation des services de la municipalité.

Bureaux d'hygiène (comprenant des médecins, des agents inspecteurs des taudis, marchés, etc.).

Bureaux de bienfaisance.

Groupement des sociétés s'intéressant d'une façon générale de l'amélioration des conditions de vie (coordination des services publics et des œuvres privées).

Quant au programme législatif, son caractère très différent nous a permis de le résumer sous une forme plus détaillée et plus précise. Partant, il nous sera aussi plus facile de le soumettre à la discussion du Congrès de l'U F. S. F. et nous prions les féministes de l'étudier sérieusement dès maintenant, afin qu'elles soient en mesure d'en traiter avec nous le 9 juin. Nous devons, en effet, aspirer à ce que le programme adopté apparaisse non seulement comme le programme de l'Union, mais autant que possible comme celui de toutes les sociétés féministes.

1° Les droits de la femme.

Revision méthodique de la législation, de façon à faire disparaître complètement l'infériorité actuelle de la femme, notamment en matière politique, et en ce qui concerne l'incapacité et la nationalité de la femme mariée, la libre disposition de sa personne et de ses biens, le partage de la puissance paternelle sur les enfants issus du mariage.

En cas de revision de la Constitution, assimilation absolue et expresse des droits de la femme aux droits de l'homme, et garantie solennelle de ces droits dans le texte de la Constitution elle-même, afin de les soustraire pour toujours et à jamais aux caprices et à l'arbitraire du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif.

2° Protection morale et physique de la race

Lutte opiniâtre contre toutes les formes de pornographie et d'immoralité : littérature, imagerie, cinématographe criminel, etc.

Suppression de la réglementation de la prostitution et de la police des mœurs. Remplacement par le droit commun appliqué aux hommes comme aux femmes.

Défense sévère du racolage dans la rue pour les hommes comme pour les femmes.

Application sévère des lois excluant les mineurs de toutes les maisons de débauche.

Elévation de l'âge de protection des mineurs, au-dessous duquel la séduction est qualifiée de viol.

Lutte contre la traite des femmes et très sérieuse augmentation des pénalités à infliger aux « traitants ».

Revision de la loi sur la recherche de la paternité, mettant l'entretien de l'enfant à la charge du père naturel.

Loi obligeant efficacement le mari dissolu, négligent ou cruel à entretenir convenablement sa femme et ses enfants, même si ceux-ci par sa faute ne vivent pas sous le même toit. Possibilité de saisir son salaire ou son traitement.

Interdiction et répression de la propagande anticonceptionnelle, de l'offre, exhibition et vente des objets, instruments ou remèdes propres à restreindre la natalité.

Correctionnalisation du délit d'avortement, poursuite rigoureuse de tous les individus impliqués dans un crime d'avortement. Application sévère de la loi.

Lutte sans merci contre les maladies vénériennes, outre les moyens ci-dessus exposés, par la multiplication des dispensaires prophylactiques.

Interdiction absolue de la vente et de la fabrication de l'alcool de consommation, et en attendant, limitation étendue du nombre des débits de boisson, application rigoureuse de la loi sur l'ivresse publique, important relèvement des taxes frappant les débits de boissons spiritueuses.

Lutte contre la tuberculose par le traitement des enfants pré-tuberculeux, l'éloignement du foyer des personnes contaminées, la multiplication des sanatoria et des dispensaires antituberculeux, avec complément du traitement par des infirmières à domicile.

Destruction ou transformation des taudis et logements insalubres, adoption d'un système de larges subventions aux sociétés immobilières d'Habitation à bon marché, et en particulier à celles qui se consacrent au logement des familles nombreuses.

Droit de réquisition des logements en faveur des familles ayant plus de deux enfants, sous certaines garanties pour le propriétaire.

Réorganisation générale des hôpitaux et des hospices.

3° Protection de la maternité et de l'enfance. — Protection des familles nombreuses. — Relèvement de la natalité.

Elaboration et adoption d'un vaste programme d'ensemble tendant à multiplier toutes les institutions destinées à faciliter la maternité; ou nécessaires au bon enfantement, au bon élevage de l'enfant, à la réduction de la mortalité infantile, et notamment :

Création de *maternités* à côté des hôpitaux, création dans toutes les villes de *refuges d'accouchement* pour les femmes enceintes, *d'asiles de convalescence* (dans lesquels les filles-mères pourraient séjourner jusqu'à une année), *d'hôpitaux pour les enfants du premier âge.*

Création dans toutes les communes importantes de *pouponnières*, consultations de nourrissons, cantines maternelles, de *crèches* et *garderies d'enfants.*

Création d'*infirmières visiteuses* pour les femmes en couches et de visiteuses d'enfants.

Encouragement aux « mutualités maternelles » et aux sociétés d'entr'aide.

Application et extension de la loi Th. Roussel, pour la *protection des enfants* placés en nourrice, assimilation des *enfants débiles* à des malades, revision de la loi sur la *santé publique* du 15 février 1902.

Toute femme salariée ou non, aura droit pendant les six semaines qui précèdent et les six semaines qui suivent l'accouchement, à une *indemnité de maternité versée par l'Etat*, et dont le montant quotidien ne sera en aucun cas inférieur au salaire minimum de la région. Cette indemnité sera en outre versée, sans considération de temps, aux femmes enceintes que leur état de santé mettra dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

Création d'une *allocation de naissance* de 500 francs au moins par enfant vivant, à partir du troisième, et institution d'une assurance pour *l'allégement des nouvelles charges de famille*, telle qu'elle diminue sensiblement les charges de familles nombreuses, jusqu'à ce que leurs enfants atteignent l'âge de quinze ans. Majoration des *secours aux familles nombreuses.*

Adoption d'un ensemble de mesures tendant à favoriser les chefs de familles nombreuses, notamment pour les *fonctionnaires publics*, à ouvrir largement les *écoles* aux enfants au moyen de bourses, sous réserve des capacités requises et en attendant la réforme de l'enseignement préconisé au paragraphe suivant.

4° Enseignement.

Institution d'un enseignement unique, gratuit et obligatoire qui sera donné sans distinction de sexe, de classe ou de religion, de l'âge de six ans à l'âge de quinze ans révolus. A partir de l'âge de treize ans, les 2/3 du temps de l'enseignement seront consacrés à la culture générale et le 1/3 à l'éducation professionnelle.

Cette période sera suivie, de l'âge de 15 à 18 ans, d'un enseignement complémentaire également gratuit et obligatoire.

D'autre part, les enfants qui auront donné, jusqu'à l'âge de quatorze ans, des preuves indiscutables de leur supériorité intellectuelle, seront dirigés par les soins de l'Etat, vers les établissements d'enseignement supérieur. Ils y seront entretenus gratuitement aussi longtemps que le réclamera, dans l'intérêt supérieur du pays, l'achèvement de leurs études ou travaux.

L'enseignement sera mixte à tous les degrés; il sera sanctionné par des diplômes unifiés.

Quant aux *programmes* ils devront être conçus de telle sorte que l'enseignement et l'éducation concourent à substituer au régime actuel d'antagonisme et de concurrence, une ère de solidarité et de fraternité largement humaine.

Ils feront notamment place à l'enseignement de l'hygiène, de la puériculture et des maladies contagieuses : tuberculose et maladies vénériennes en particulier.

Une *éducation physique* sera donnée à tous les degrés par des professeurs qualifiés. Adaptée aux aptitudes des individus, elle sera constamment surveillée par les autorités médicales et par des infirmières scolaires, spécialement chargées de l'hygiène individuelle des enfants.

Cette surveillance permettra également une orientation professionnelle des enfants qui tiendra compte de leurs capacités physiques.

5° Réglementation et Hygiène

Fixation de la *durée du travail* à huit heures par jour et 44 heures par semaine, avec établissement d'un repos hebdomadaire d'une journée et demi au moins.

La durée du travail devra même être réduite à moins de huit heures pour les travaux dangereux ou exigeant un effort spécial.

Interdiction *du travail de nuit*, sauf dans les cas absolument inévitables, pour des raisons techniques ou par la nature même du travail.

Les *enfants au-dessous de quinze ans* ne pourront être employés à aucun travail salarié. *De quinze ans à dix-huit ans*, les jeunes gens ne pourront pas travailler plus de six heures; leur emploi sera prohibé entre 20 heures et 6 heures, ainsi que dans les industries insalubres, les travaux souterrains des mines, les travaux de manœuvres.

Il sera rigoureusement interdit d'employer des femmes dans les travaux reconnus dangereux pour leurs maternités éventuelles et en cas de grossesse, le travail debout et les travaux de force seront supprimés ; le demi-temps sera institué aussi largement que possible, avec la faculté pour les ouvrières d'en profiter ou non.

Toutes les lois et règlements devront concourir à assurer la *sécurité* et l'hygiène *des travailleurs*, notamment par l'aménagement et la salubrité des locaux où ils exercent leur profession, par une protection efficace contre les dangers inhérents aux divers métiers, l'interdiction et la réglementation de l'emploi de matières nocives, une surveillance sanitaire sévère et étendue.

Etablissement pour toutes les catégories de travailleurs d'un *minimum vital de salaire* respectant le principe « à travail égal, salaire égal »; obligation absolue de rémunérer les travaux en espèces.

Lutte systématique contre *le chômage*, par la coopération avec les organisations syndicales, la surveillance et l'organisation du marché national et international du travail, la généralisation du placement paritaire, l'assurance, etc.

Surintendantes : Bien que nous ne pensions pas que la loi puisse en faire une obligation pour l'industrie privée, il semble utile de rappeler ici combien l'institution des surintendantes apparaît nécessaire dans les usines employant un grand nombre de femmes. Le rôle de ces surintendantes consisterait toujours, comme actuellement, à surveiller à l'intérieur de l'usine tout ce qui concerne les conditions matérielles et morales du travail féminin; application des lois de protection ouvrière, contrôle de l'embauchage au point de vue des capacités physiques, création et surveillance des lavabos, cantines, chambres de repos, chambres d'allaitement, crèches et garderies, moyens de transport, etc.

Assurances sociales : Institution d'une série d'assurances sociales, destinées à garantir largement les ouvriers des deux sexes contre la *maladie, l'incapacité temporaire, la vieillesse et l'invalidité, les décès.*

Les charges des *veuves-mères de famille* devront aussi être allégées par une assurance d'un montant proportionnel au nombre de leurs enfants.

6° Lutte contre la vie chère.

a) Soustraire à l'exploitation privée, par le développement du système coopératif et la nationalisation, les richesses et les forces naturelles, les industries-mères et les grands services d'utilité publique.

b) Supprimer toutes les barrières qui, en s'efforçant à l'établissement d'un marché mondial, font augmenter le coût de la vie.

N.-B. — Nous tenons à répéter que ce programme, qui n'a pas été étudié par le Comité central de l'U. F. S. F., a simplement pour but de servir de base de discussion.

Il a été préparé par Mme Brunschwicg, secrétaire générale de l'U. F. S. F., et M. Gabriel G. Ramon, secrétaire général de la Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Les communications des Sociétés doivent nous parvenir au plus tard le samedi si elles sont longues et le lundi si elles sont courtes. Les comptes rendus de réunion ne doivent pas dépasser une demi-colonne à moins de séances d'un intérêt exceptionnel. La Française s'efforcera toujours de publier ces comptes rendus dans son plus prochain numéro, mais elle peut se trouver obligée de les remettre à un numéro suivant.

Conseil National des Femmes Françaises

SECTION DE L'UNITÉ DE LA MORALE
Conférence du Dr Bizard
Médecin de Saint-Lazare.

La section de l'Unité de la Morale du Conseil national des Femmes Françaises avait organisé, le 4 mai, dans la grande salle des fêtes de la mairie du X° arrondissement, une conférence du docteur Léon Bizard, ayant pour titre : « Au secours de la jeunesse, des déracinées et des désemparées. » Bien avant l'heure, le public affluait, nombreux et 800 personnes ont assisté à la réunion.

Le conférencier dit qu'il est médecin de Saint-Lazare et de la Préfecture de police depuis vingt ans, et que, de ce fait, il lui est passé sous les yeux des femmes par centaines de mille ; on pourrait s'imaginer qu'auprès de tant de misères son cœur se serait endurci, mais au contraire, à voir de près les déracinées et les désemparées que sont ces malheureuses femmes, il n'a qu'un désir et une obsession : les empêcher de tomber dans la débauche. La grande majorité des jeunes filles tombent dans le vice par ignorance ou parce que, après une première faute, elles n'ont trouvé personne pour les aider à se relever. Le docteur Bizard insiste sur ce point qu'il voudrait qu'on répétât à satiété à toutes les femmes que jamais on ne trouve le bonheur dans la débauche mais qu'on y laisse sa santé et sa liberté ; qu'on y vit dans un complet esclavage et que sur ces milliers de femmes il n'en a pas rencontré une seule qui se dit heureuse. Il faudrait empêcher la jeunesse de quitter la campagne pour les grandes villes, où l'attendent de si terribles tentations.

Le docteur Bizard parle avec beaucoup de chaleur et de conviction et s'il n'est pas abolitionniste, il admet toutefois que la jeune fille est entraînée au mal presque toujours par un homme, et qu'elle tombe ensuite sous la coupe d'un souteneur, dont l'orateur parle avec toute l'horreur et le mépris qu'il mérite. Il voudrait que jeunes filles et les jeunes gens fussent instruits des questions sensuelles soit par leurs parents, soit par des personnes compétentes qui les préviennent des maladies et des dangers épouvantables que leur fait courir la débauche.

Il fait appel à toutes les femmes de cœur pour venir au secours de ces malheureuses désemparées et déracinées, dont un grand nombre, d'après lui, pourraient se relever après une première faute.

Prenant ensuite la parole, Mme de Schlumberger, qui présidait la séance a insisté sur ce que le Dr Bizard avait dit de la paresse et du besoin de luxe qui poussent les femmes à la débauche ; elle parle au sujet du travail féminin, de la crise du service domestique, très déprécié en ce moment parmi les jeunes filles chômeuses, dépréciation bien erronée, car le travail de la maison est comme tout autre un travail social, qui doit être accompli dans toute société civilisée et qui n'a rien d'humiliant. Il offre certains dangers, et exigerait de la part des maîtresses de maisons trop exigeantes certaines réformes, mais les dangers moraux sont encore moins grands que ceux des usines et de l'entière liberté. Mme Schlumberger tient à affirmer, en terminant, que l'homme est tout aussi coupable que la femme en fait de débauche, que si il y a beaucoup de prostituées, il y a encore plus de prostituants, et qu'il est injuste que ce soit toujours la femme qui soit frappée par les lois, tandis que si souvent elle est encore plus victime que coupable.

Mme de Schlumberger insiste à ce sujet sur la nécessité de l'obtention du suffrage féminin pour faire abolir toute loi d'exception contre la femme et obtenir une législation plus juste et plus humaine qui protègera la femme, et aussi les hommes, puisqu'ils sont solidaires.

Mme de Schlumberger a invité à donner leurs noms les personnes présentes qu'intéresserait l'idée du docteur Bizard de fonder une société de dames disposées à aider à se relever les femmes tombées qui viendraient à elles. Un certain nombre de personnes se font inscrire. Mme Carr donne ensuite connaissance de l'existence de la Ligue de l'Etoile Blanche, 25, rue Brezin, qui est une ligue de moralité à laquelle chacun peut s'affilier.

Un très joli programme musical, organisé par M. René Brancour, avec le concours de Mme Silvain, de la Comédie Française, et des excellentes artistes Mlles Jane Gatineau et Jeanne Tronche, a terminé brillamment cette conférence, écoutée avec grande attention par un public nombreux et sympathique.

M. W.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

GROUPE DE PARIS

Le groupe s'est réuni en Assemblée générale le 10 mai au Musée social sous la présidence de Mme de Witt-Schlumberger.

L'une des préoccupations essentielles des femmes qui veulent, par l'électorat et l'éligibilité, participer à l'élaboration et à l'application de la loi étant la protection enfin efficace de l'enfance, l'une des vice-présidentes du groupe, Mme Alice La Mazière, fait à l'Assemblée un exposé de ce fléau français, la mortalité infantile. Dans le jour où les mères seront des citoyennes actives, la première enfance cessera d'être décimée par la maladie et la misère ; l'ignorance et la négligence d'une administration qui fut longtemps exclusivement masculine fera place à la compétence, à la persévérance, et les statistiques deviendront consolantes. Grâce à la carte d'électeur, la Française pourra mettre au service des tout-petits ses qualités difficilement contestables d'initiative, qui valent bien celles des Anglo-Saxonnes, des Scandinaves — et des Allemandes. Au lieu de laisser les ouvrières misérables envoyer au loin leurs bébés qui ont droit au lait maternel, au lieu de parquer les enfants dans des crèches, coûteux foyers d'épidémies, ne serait-il pas préférable de subventionner les femmes qui ne demandent pas mieux que de garder près d'elles, ceux auxquels elles ont donné la vie ?

De nombreuses Américaines sont venues chez nous pendant la guerre créer dans les centres industriels à la porte des usines, des « foyers » où les travailleurs trouvent un abri, des distractions et des livres. Une expérience caractéristique a été faite à Lyon, par les W. C. A. L'une des organisatrices, Mlle Anderson, nous en dit, avec photographies à l'appui, l'histoire et les heureux résultats. Aux Françaises de continuer, de multiplier de telles œuvres. Il suffit d'un peu de bonne volonté — nous en sommes riches — et d'un peu d'or.

Qu'a fait, durant cette année, le groupe de Paris ? L'action de son comité s'est trouvée mêlée à celle du Comité central de l'Union, et il peut revendiquer sa part du progrès de la cause suffragiste dans l'esprit du Parlement, voire du Gouvernement. Mme Pauline Rebour, secrétaire générale du groupe, résume la dernière campagne de conférences — souvent difficiles à faire autoriser par la police, mais qui a été un moyen de propagande : 400 adhésions nouvelles ont été recueillies.

« Quel est votre programme politique et municipal ? » demande-t-on souvent aux féministes. « Quelles sont, en matière communale et nationale, les idées des femmes françaises de 1919 ? ». Ce programme, Mme C.-L. Brunschvicg, secrétaire générale de l'Union, en a élaboré dans le détail le projet, que pourra faire sien, en l'amendant ou en le complétant [illegible] le Congrès de l'U. F. S. F. qui aura lieu le 9 juin au Musée social. Avant tout, refonte de la législation relative à la famille, à la maternité, à l'enfance ; fondation [illegible] d'œuvres municipales dont l'attraction luttera contre celle du débit d'alcool.

Le groupe désigne ses déléguées au Congrès. Tous les membres sont invités aux séances, mais les délégués seuls pourront prendre la parole.

R. R.

GROUPE DE VERSAILLES

La Section de Seine-et-Oise donnera le dimanche 1er juin, à 14 heures 30, à la salle des Conférences de l'Hôtel de Ville de Versailles, une conférence sur « La Femme et le Code civil », les lois qu'aucune femme ne doit ignorer, par Mlle J. Lekoy, avocat près le Tribunal civil. Une partie de concert terminera cette réunion.

Le dimanche 18 mai a eu lieu une conférence de Mme Casewitz sur l'action des [illegible] dans les régions envahies et de Mme Raspail sur le rôle de la femme dans l'Administration municipale.

Ligue Française pour le Droit des Femmes

La Ligue Française pour le Droit des Femmes, tiendra sa réunion mensuelle le mercredi 28 mai, à 8 heures 1/2 du soir, Hôtel des Sociétés Savantes, salle du Collège libre des Sciences sociales, 28, rue Serpente, Paris, 6e.

A l'ordre du jour : Le suffrage des femmes et le Parlement. Conférences de propagande en province. Manifestation commémorative à la statue de Maria Deraismes.

**

La Ligue française pour les Droits des femmes a adressé à M. Millerand, Haut Commissaire de la République en Alsace-Lorraine, la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

« Nous venons d'apprendre que vous aviez pris un arrêté concernant l'établissement des listes électorales en Alsace-Lorraine. Quel va être le sort réservé aux femmes de ce pays ?

« L'Alsacienne et la Lorraine, si elles étaient restées allemandes auraient le droit de vote. Revenues à la France, avec tout leur cœur, vont-elles payer leur amour pour la patrie en redevenant les éternelles mineures, sans aucun droit, elles qui ont conservé à la France pendant 50 ans, le cœur et l'âme de l'Alsace-Lorraine.

« L'Alsacienne et la Lorraine ne contribueront-elles pas à faire accorder à leurs sœurs françaises qui ont, pendant la guerre, rempli tout leur devoir au foyer, à l'école, à l'usine, à l'ambulance, le droit d'être enfin des citoyennes.

« Déjà les services qu'ont rendus et que peuvent rendre les femmes ont été reconnus par la ville de Metz où plusieurs femmes siègent dans la commission municipale, l'une d'entre elles exerçant même les fonctions d'adjoint au Maire.

« Dans les clauses du traité de paix relatives à l'administration du bassin de la Sarre, il est indiqué que les commissions locales seront élues par tous les habitants sans distinction de sexe.

« Les Alsaciennes, les Lorraines et toutes les Françaises seront-elles donc moins bien traitées que les femmes restées allemandes ? Nous ne le pensons pas. Nous espérons que vous voudrez bien faire inscrire sur les listes électorales tous les Alsaciens-Lorrains, sans distinction de sexe.

« Notre juste cause, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de la faire triompher et nous vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.

La Présidente, **Maria Vérone**,
Avocate à la Cour.

Guerre à l'Alcool

ENCORE UNE DÉCEPTION

Le préfet de police vient de prendre un arrêté modifiant l'arrêté du 28 juin 1917 relatif à la vente des alcools et aux termes duquel la vente en détail de spiritueux à consommer sur place, servis aux civils adultes, pourra désormais avoir lieu après le repas du soir, de 20 à 22 heures. La vente continuera, après le repas du matin, à avoir lieu de 12 à 14 heures. Il demeure rigoureusement interdit, à toute heure, pendant la durée de l'ouverture des cafés et restaurants, de servir des spiritueux à consommer sur place aux femmes et aux mineurs au-dessous de 18 ans.

Le bulletin de « L'Alarme » commentant la nouvelle annoncée ci-dessus, déplore ces facilités accordées aux mastroquets. Les antialcoolistes espéraient que les pouvoirs publics maintiendraient la réglementation au moins jusqu'à ce que le peuple français manifestât le désir de la voir rapporter. Déjà les consommateurs commençaient à s'habituer aux restrictions encore timides et insuffisantes : et on n'avait que trop de moyens d'éluder les obstacles dressés par la loi entre la coupe et les lèvres. A présent comment convaincra-t-on les gens de la réussite de la guerre à l'alcool ? Les poilus, retour du front, penseront qu'elles n'étaient utiles que pour les gens de l'arrière qui n'avaient nul besoin de la « gnolle » officiellement et généreusement distribuée aux combattants, et que, tout le monde rentré, il n'y a plus de raison de restreindre la consommation générale de ce que l'on trouve si bon pour eux.

Infirmière garde-malade très expérimentée demande gardes temporaires ou à demeure, donnerait soins raffinés et servirait de secrétaire à personne [illegible], dirigerait intérieur, accompagnerait malade aux eaux ou villégiature, etc. Enfants également. S'adr. Mme Abel, [illegible].

MAISONS RECOMMANDÉES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé, Riche. Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Rigoureusement très économique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIÈRES

BIÈRE PANTA sans alcool [illegible]

6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-[illegible]

La Gérante : JANE MISME

Imp. des Arts, 7, rue Molière, Paris

ÉCOLE ROY

7, rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Diplômes officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES

PROGRAMME pour le Congrès du 9 Juin

Le Congrès aura lieu, comme nous l'avions annoncé, le lundi de la Pentecôte. Il se tiendra au Musée Social, 5, *rue Las-Cases*.

Voici quel en sera le programme :

9 h. 30, réunion des délégués, vérification des mandats.

10 heures, rapport moral, rapport financier, rapport de la commission de contrôle, rapport international, Mme de Witt Schlumberger ; Les délégations féminines à la Conférence de la Paix, Mme Suzanne Grinberg ; Rapport sur l'action des groupes départementaux, Mme Brunschvicg et Mmes les déléguées des groupes ; Nomination au Comité central.

2 h. 1/4, le suffrage dans les milieux ruraux et dans les petites villes, Mme Juliette-François Raspail ; le suffrage et la classe ouvrière, Mme Robert Crémieux ; la lutte contre la mortalité infantile, Mme Alice La Mazière ; le programme féministe, Mme Pauline Rebour ; vœux divers.

PROGRAMMES MUNICIPAL ET LEGISLATIF
(*Projets.*)

Nous avons inscrit au Congrès de l'Union la discussion du programme féministe sur les questions municipales et législatives.

Au point de vue municipal, il nous est impossible d'avoir, à proprement parler, un programme ; ce que nous pouvons faire, c'est de résumer l'ensemble des questions dont nous aurons à nous préoccuper, afin de les étudier en commun et de documenter ainsi les futures électrices et les futures élues. — Nous pensons d'ailleurs faire, en 1920, au Congrès spécial où chacune de ces questions sera traitée et résumée par des spécialistes.

L'Union fraternelle des femmes, dans ses intéressantes conférences, a déjà abordé un certain nombre de ces points et nous comptons sur sa participation active pour nous faciliter notre travail d'ensemble.

Si les groupes ont des modifications ou des additions à nous proposer, nous serons heureux de les recevoir le plus tôt possible, à moins qu'ils ne préfèrent les présenter eux-mêmes au Congrès du 9 juin : Cet exposé, n'étant qu'un projet, n'a nullement la prétention d'être définitif.

1° Extension. — Aménagement. — Embellissement de la cité.

Plans d'extension des agglomérations urbaines.

Mise en valeur des richesses naturelles, climatériques, artistiques, scientifiques de la cité et des environs.

Protection des monuments historiques et des paysages.

Maisons sociales (en attendant : foyers pour les ouvriers).

Bibliothèques (bibliothèques circulantes).

Concerts, fêtes du peuple, jeux.

Destruction ou transformation des taudis et des logements insalubres (fichier sanitaire des immeubles).

Habitations à bon marché (encouragements aux sociétés immobilières d'habitations à bon marché), cités, jardins.

Logement des familles nombreuses.

Espaces libres, terrains de jeux, piscines, bains-douches, aménagement des jardins publics à l'usage des enfants.

Agrandissement, création, amélioration des [illegible].

Lavoirs gratuits. Hygiène des abattoirs.

Voies de communication.

Transports rapides et à bon marché (communications avec les centres industriels voisins).

Problèmes de l'éclairage et du chauffage.

Installation de l'eau courante, du tout-à-l'égout.

Question des ordures ménagères (enlèvement, incinération, concession, etc.)

Eaux saines (lutte contre la typhoïde). Captation de sources, forage et entretien des puits, pour éviter la consommation des eaux des citernes et puisards.

Surveillance sévère des denrées (de la vente du lait, notamment).

Mesures pour éviter la contamination des matières alimentaires par les poussières.

Recherche des falsifications et des fraudes.

Question du ravitaillement (octroi, coopératives, etc., cuisines populaires).

2° Assistance aux malades.

Dispensaires sociaux, prophylactiques, antituberculeux (avec complément de traitement par des infirmières à domicile).

Lutte contre les maladies infectieuses (désinfection des immeubles, meubles, linge).

Amélioration de l'assistance médicale gratuite.

Hôpitaux. — Réorganisation des services, en général. Réorganisation complète du service des infirmières (avec possibilité de recrutement d'un personnel de choix par l'élévation des traitements).

Hôpitaux pour les enfants du premier âge.

Asiles de convalescence pour les enfants.

Sanatoria.

Hospices : Réorganisation sur le modèle scandinave.

Asiles de nuit. Soupes populaires.

3° Assistance à la maternité et à l'enfance.

Création de refuges municipaux pour les femmes enceintes (avec organisation d'un travail facile).

Création de refuges d'accouchement.

Création de maternités à côté de chaque hôpital (en province).

Création d'asiles de convalescence (dans lesquels les filles-mères pourraient séjourner jusqu'à une année).

Création de consultations de nourrissons, crèches, et garderies d'enfants.

Création de cantines maternelles.

Encouragement par les municipalités des mutualités maternelles et des sociétés d'entr'aide.

Création de services de sages-femmes dans les petits centres.

Service de prêts pour les accouchements à domicile (linge, instruments d'hygiène, etc.).

Distribution gratuite de lait.

Application de la loi Roussel.

Secours municipaux aux femmes enceintes, mises dans l'impossibilité d'assurer leur subsistance et aux mères obligées de se séparer de leurs enfants.

Education de la maternité (puériculture).

4° Education.

Moderniser l'école.

Abaissement de l'âge d'admission dans les écoles maternelles (pour permettre le placement des enfants au sortir des crèches).

Classes de garde prolongés.

Surveillance de la fréquentation scolaire. Répression de l'école buissonnière.

Examen médical obligatoire et régulier des enfants (avec fiches sanitaires).

Création d'infirmières scolaires (à l'exemple de l'Angleterre).

Préparation du personnel destiné aux enfants en bas-âge.

Voyages sociaux, colonies de vacances.

Encouragements à la culture physique et aux sports.

Organisation, développement ou encouragement des cours de pré-apprentissage, des écoles d'intérêt régional (encouragement aux groupements ouvriers et patronaux).

Ecoles ménagères rurales (circulantes).

5° Généralités.

Application des lois sociales, en général : loi Roussel, assistance médicale gratuite, enfants assistés, assistance aux vieillards, infirmes et indigents, aux femmes en couches, aux familles nombreuses.

Stricte application des lois contre l'alcoolisme, l'ivresse publique.

Répression de l'immoralité et de la pornographie (surveillance des rues, spectacles, foires, cinématographes).

Organisation ou perfectionnement du placement paritaire.

Hygiène des ateliers et des usines.

6° Organismes.

Organisation des services de la municipalité.

Bureaux d'hygiène (comprenant des médecins, des agents inspecteurs des taudis, marchés, etc.).

Bureaux de bienfaisance.

Groupement des sociétés s'intéressant d'une façon générale de l'amélioration des conditions de vie (coordination des services publics et des œuvres privées).

Quant au programme législatif, son caractère très différent nous a permis de le résumer sous une forme plus détaillée et plus précise. Partant, il nous sera aussi plus facile de le soumettre à la discussion du Congrès de l'U F. S. F. et nous prions les féministes de l'étudier sérieusement dès maintenant, afin qu'elles soient en mesure d'en traiter avec nous le 9 juin. Nous devons, en effet, aspirer à ce que le programme adopté apparaisse non seulement comme le programme de l'Union, mais autant que possible comme celui de toutes les sociétés féministes.

1° Les droits de la femme.

Revision méthodique de la législation, de façon à faire disparaître complètement l'infériorité actuelle de la femme, notamment en matière politique, et en ce qui concerne l'incapacité et la nationalité de la femme mariée, la libre disposition de sa personne et de ses biens, le partage de la puissance paternelle sur les enfants issus du mariage.

En cas de revision de la Constitution, assimilation absolue et expresse des droits de la femme aux droits de l'homme, et garantie solennelle de ces droits dans le texte de la Constitution elle-même, afin de les soustraire pour toujours et à jamais aux caprices et à l'arbitraire du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif.

2° Protection morale et physique de la race

Lutte opiniâtre contre toutes les formes de pornographie et d'immoralité : littérature, imagerie, cinématographe criminel, etc.

Suppression de la réglementation de la prostitution et de la police des mœurs. Remplacement par le droit commun appliqué aux hommes comme aux femmes.

Défense sévère du racolage dans la rue pour les hommes comme pour les femmes.

Application sévère des lois excluant les mineurs de toutes les maisons de débauche.

Elévation de l'âge de protection des mineurs, au-dessous duquel la séduction est qualifiée de viol.

Lutte contre la traite des femmes et très sérieuse augmentation des pénalités à infliger aux « traitants ».

Revision de la loi sur la recherche de la paternité, mettant l'entretien de l'enfant à la charge du père naturel.

Loi obligeant efficacement le mari dissolu, négligent ou cruel à entretenir convenablement sa femme et ses enfants même si ceux-ci par sa faute ne vivent pas sous le même toit. Possibilité de saisir son salaire ou son traitement.

Interdiction et répression de la propagande anticonceptionnelle, de l'offre, exhibition et vente des objets, instruments ou remèdes propres à restreindre la natalité.

Correctionnalisation du délit d'avortement, poursuite rigoureuse de tous les individus impliqués dans un crime d'avortement. Application sévère de la loi.

Lutte sans merci contre les maladies vénériennes, outre les moyens ci-dessus exposés, par la multiplication des dispensaires prophylactiques.

Interdiction absolue de la vente et de la fabrication de l'alcool de consommation, et en attendant, limitation étendue du nombre des débits de boisson, application rigoureuse de la loi sur l'ivresse publique, important relèvement des taxes frappant les débits de boissons spiritueuses.

Lutte contre la tuberculose par le traitement des enfants pré-tuberculeux, l'éloignement du foyer des personnes contaminées, la multiplication des sanatoria et des dispensaires antituberculeux, avec complément du traitement par des infirmières à domicile.

Destruction ou transformation des taudis et logements insalubres, adoption d'un système de larges subventions aux sociétés immobilières d'Habitation à bon marché, et en particulier à celles qui se consacrent au logement des familles nombreuses.

Droit de réquisition des logements en faveur des familles ayant plus de deux enfants, sous certaines garanties pour le propriétaire.

Réorganisation générale des hôpitaux et des hospices.

3° Protection de la maternité et de l'enfance. — Protection des familles nombreuses. — Relèvement de la natalité.

Elaboration et adoption d'un vaste programme d'ensemble tendant à multiplier toutes les institutions destinées à faciliter la maternité, ou nécessaires au bon enfantement, au bon élevage de l'enfant, à la réduction de la mortalité infantile, et notamment :

Création de *maternités* à côté des hôpitaux, création dans toutes les villes de *refuges d'accouchement* pour les femmes enceintes, *d'asiles de convalescence* (dans lesquels les filles-mères pourraient séjourner jusqu'à une année), *d'hôpitaux pour les enfants du premier âge*.

Création dans toutes les communes importantes de *pouponnières*, consultations de nourrissons, cantines maternelles, de *crèches* et *garderies d'enfants*.

Création d'*infirmières visiteuses* pour les femmes en couches et de visiteuses d'enfants.

Encouragement aux « mutualités maternelles » et aux sociétés d'entr'aide.

Application et extension de la loi Th. Roussel, pour la *protection des enfants* placés en nourrice, assimilation des *enfants débiles* à des malades, revision de la loi sur la *santé publique* du 15 février 1902.

Toute femme salariée ou non, aura droit pendant les six semaines qui précèdent et les six semaines qui suivent l'accouchement, à une *indemnité de maternité* versée par l'Etat, et dont le montant quotidien ne sera en aucun cas inférieur au salaire minimum de la région. Cette indemnité sera en outre versée, sans considération de temps, aux femmes enceintes que leur état de santé mettra dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

Création d'une *allocation de naissance* de 500 francs au moins par enfant vivant, à partir du troisième, et institution d'une assurance pour *l'allégement des nouvelles charges de famille*, telle qu'elle diminue sensiblement les charges de familles nombreuses, jusqu'à ce que leurs enfants atteignent l'âge de quinze ans... Majoration des *secours aux familles nombreuses*.

Adoption d'un ensemble de mesures tendant à favoriser les chefs de familles nombreuses, notamment pour les *fonctionnaires publics*, à ouvrir largement les *écoles* aux enfants au moyen de bourses, sous réserve des capacités requises et en attendant la réforme de l'enseignement préconisé au paragraphe suivant.

4° Enseignement.

Institution d'un enseignement unique, gratuit et obligatoire qui sera donné sans distinction de sexe, de classe ou de religion, de l'âge de six ans à l'âge de quinze ans révolus. A partir de l'âge de treize ans, les 2/3 du temps de l'enseignement seront consacrés à la culture générale et le 1/3 à l'éducation professionnelle.

Cette période sera suivie, de l'âge de 15 à 18 ans, d'un enseignement complémentaire également gratuit et obligatoire.

D'autre part, les enfants qui auront donné, jusqu'à l'âge de quatorze ans, des preuves indiscutables de leur supériorité intellectuelle, seront dirigés par les soins de l'Etat, vers les établissements d'enseignement supérieur. Ils y seront entretenus gratuitement aussi longtemps que le réclamera, dans l'intérêt supérieur du pays, l'achèvement de leurs études ou travaux.

L'enseignement sera mixte à tous les degrés ; il sera sanctionné par des diplômes unifiés.

Quant aux *programmes* ils devront être conçus de telle sorte que l'enseignement et l'éducation concourent à substituer au régime actuel d'antagonisme et de concurrence, une ère de solidarité et de fraternité largement humaine.

Ils feront notamment place à l'enseignement de l'hygiène, de la puériculture et des maladies contagieuses : tuberculose et maladies vénériennes en particulier.

Une *éducation physique* sera donnée à tous les degrés par des professeurs qualifiés. Adaptée aux aptitudes des individus, elle sera constamment surveillée par les autorités médicales et par des infirmières scolaires, spécialement chargées de l'hygiène individuelle des enfants.

Cette surveillance permettra également une orientation professionnelle des enfants qui tiendra compte de leurs capacités physiques.

5° Réglementation et Hygiène

Fixation de la *durée du travail* à huit heures par jour et 44 heures par semaine, avec établissement d'un repos hebdomadaire d'une journée et demi au moins.

La durée du travail devra même être réduite à moins de huit heures pour les travaux dangereux ou exigeant un effort spécial.

Interdiction *du travail de nuit*, sauf dans les cas absolument inévitables pour des raisons techniques ou par la nature même du travail.

Les *enfants au-dessous de quinze ans* ne pourront être employés à aucun travail salarié. De *quinze ans à dix-huit ans*, les jeunes gens ne pourront pas travailler plus de six heures ; leur emploi sera prohibé entre 20 heures et 5 heures, ainsi que dans les industries insalubres, les travaux souterrains des mines, les travaux de manœuvres.

Il sera rigoureusement interdit d'employer des femmes dans les travaux reconnus dangereux pour leurs maternités éventuelles et en cas de grossesse, le travail debout et les travaux de force seront supprimés ; le demi-temps sera institué aussi largement que possible, avec la faculté pour les ouvrières d'en profiter ou non.

Toutes les lois et règlements devront concourir à assurer la *sécurité* et l'hygiène *des travailleurs*, notamment par l'aménagement et la salubrité des locaux où ils exercent leur profession, par une protection efficace contre les dangers inhérents aux divers métiers, l'interdiction et la réglementation de l'emploi de matières nocives, une surveillance sanitaire sévère et étendue.

Etablissement pour toutes les catégories de travailleurs d'un *minimum vital de salaire* respectant le principe « à travail égal, salaire égal » ; obligation absolue de rémunérer les travaux en espèces.

Lutte systématique contre *le chômage*, par la coopération avec les organisations syndicales, la surveillance et l'organisation du marché national et international du travail, la généralisation du placement paritaire, l'assurance, etc.

Surintendantes : Bien que nous ne pensions pas que la loi puisse en faire une obligation pour l'industrie privée, il semble utile de rappeler ici combien l'institution des surintendantes apparaît nécessaire dans les usines employant un grand nombre de femmes. Le rôle de ces surintendantes consisterait toujours, comme actuellement, à surveiller à l'intérieur de l'usine tout ce qui concerne les conditions matérielles et morales du travail féminin ; application des lois de protection ouvrière, contrôle de l'embauchage au point de vue des capacités physiques, création et surveillance des lavabos, cantines, chambres de repos, chambres d'allaitement, crèches et garderies, moyens de transport, etc.

Assurances sociales : Institution d'une série d'assurances sociales, destinées à garantir largement les ouvriers des deux sexes contre la *maladie, l'incapacité temporaire, la vieillesse et l'invalidité, les décès*.

Les charges des *veuves-mères de famille* devront aussi être allégées par une assurance d'un montant proportionnel au nombre de leurs enfants.

6° Lutte contre la vie chère.

a) Soustraire à l'exploitation privée, par le développement du système coopératif et la nationalisation, les richesses et les forces naturelles, les industries-mères et les grands services d'utilité publique.

b) Supprimer toutes les barrières qui, en s'efforçant à l'établissement d'un marché mondial, font augmenter le coût de la vie.

N.-B. — Nous tenons à répéter que ce programme, qui n'a pas été étudié par le Comité central de l'U. F. S. F., a simplement pour but de servir de base de discussion.

Il a été préparé par Mme Brunschvicg, secrétaire générale de l'U. F. S. F., et M. Gabriel G. Ramon, secrétaire général de la Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes.